

**COMMUNE DE PRUNELLI-DI-CASACCONI**  
**Séance du 20 octobre 2022**

<b>Membres en exercice :</b> <b>10</b>	<b>Date de la convocation : 12/10/2022</b>
<b>Présents : 7</b>	<i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Christiane MARIOTTI</i>
<b>Votants : 8</b>	<b>Présents :</b> Christiane MARIOTTI, Paul Jean AGOSTINI, Paul COLOMBANI, Jean-Pierre ROCCHI, Pierrick NANNINI, Antoine ORSONI, Jean-Louis FILIPPI
<b>Pour : 0</b>	
<b>Contre : 0</b>	<b>Représentés :</b> Jean-Paul MATTEI par Paul Jean AGOSTINI
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Excusés :</b> François CAVECCHIO
	<b>Absents :</b> Marie Paule GIRONI
	<b>Secrétaire de séance :</b> Paul COLOMBANI

**Objet : Réfection de la porte de la cave en voûte sous le parvis de l'église - DE\_2022\_022**

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il est important de préserver le patrimoine de la commune.

Après les travaux de remise en état du lavoir par les services communaux avec l'appui de bénévoles, elle souhaite remplacer la double porte en bois de la cave voûtée située sous le parvis de l'église qui est dans un piteux état.

Le montant estimatif de ces travaux qu'il est préférable de faire réaliser par un menuisier ébéniste s'élève à 4 825 €;

Le Maire propose de demander une subvention à la Collectivité de Corse, à hauteur de 80 % du montant HT de cette opération.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Monsieur Jean-Paul Mattei a fait savoir "qu'il lui semble opportun de prioriser les escaliers à refaire chez Mr Filippi la porte de la cave peut attendre dans la mesure où nous n'avons pas de modèle ni de devis".

Le devis et le modèle qui n'avaient pas pu être fournis avec la note de synthèse sont présentés au Conseil municipal.

Monsieur Jean-Louis Filippi est du même avis que Monsieur Jean-Paul Mattei.

Monsieur Pierrick Nannini pense que ce serait bien de demander un autre devis à un menuisier présent sur la commune.

Il est donc décidé de mettre ce dossier en attente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commune.

Le Maire, Christiane Mariotti



SOUS-PREFECTURE DE CORTE  
Date de réception de l'AR: 02/11/2022  
02B-212002505-20221020-DE\_2022\_022-DE